



SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille 75020

Tél : 01 44 62 70 01

Fax : 01 44 62 70 02

Mél : snu75@snuipp.fr

Site : <http://75.snuipp.fr>

L'Ecole

Journal du
SNUipp Paris - FSU



Dispensé de timbrage Paris 28 CTC

L'ÉCOLE
Journal du
SNUipp Paris-FSU
11 rue de Tourtille
75020 Paris



**PRESSE
URGENTE**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 09/03/12

ÉCOLE, SERVICES PUBLICS... une autre politique est indispensable

A quelques semaines d'élections générales, le gouvernement s'obstine dans son démantèlement de l'école comme de l'ensemble des services publics...

Après les opérations de carte scolaire, ce sont 46 postes de Rased supprimés, 34 postes de remplaçants, 37 classes fermées et des ouvertures insuffisantes au regard des besoins. A l'échelle du pays, les 5 700 suppressions de postes se cumuleront avec toutes celles intervenues depuis 2006 pour atteindre 17 000 alors que le nombre d'élèves dans les écoles a progressé dans la même période de 36 000, dans un contexte de baisse massive du taux de scolarisation des enfants de 2 ans.

Le ministère s'arc-boute sur son projet de décret sur l'évaluation et l'avancement des enseignants guidé par une conception managériale qui placera directement les promotions dans les mains du supérieur hiérarchique en toute opacité.

Comme pour l'ensemble des fonctionnaires, une journée de carence lors des congés maladies est instaurée rétroactivement au 1er janvier comme s'ils étaient « coupables d'être malades ». Elle se traduira par une nouvelle baisse de salaire, après la hausse des cotisations retraites et le gel du point d'indice avec une inflation à plus de 2%.

Le SNUipp, avec la FSU, a contribué à ce que l'école soit au cœur des débats des prochaines échéances électorales, notamment avec l'organisation de la journée de grève du 31 janvier. Le SNUipp-FSU réaffirme son projet de construction d'un grand mouvement pour une école progressiste et démocratique et formule ses propositions aux candidats qui passent tout d'abord par la restitution des postes supprimés cette année dès la rentrée 2012, par le biais d'un collectif budgétaire. La mobilisation ne doit pas s'arrêter après le CDEN de février dernier !

Arnaud Malaisé

**Evaluation et avancement
le gouvernement s'obstine**
page 2

Carte scolaire post-CDEN
page 3

**Mouvement intra
tout savoir**

4 pages encarté à ce numéro

**La crise, comprendre pour
mieux combattre**

brochure de la FSU encartée à ce numéro

L'Ecole n°287, du 9 mars 2012, Journal du SNUipp Paris-FSU, CPPAP n°0515 S 07539, ISSN n°12410233, Directeur de publication : N. Wallet, Prix : 1€. Imprimé par nos soins. Dispensé de timbrage. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.

Evaluation et avancement des enseignants

le gouvernement s'obstine

Une nouvelle rédaction du projet de décret sur l'évaluation et l'avancement des enseignants a été présentée au Comité technique ministériel du 8 mars. Les principales fédérations syndicales l'ont boycotté pour montrer leur opposition à ce texte dont elles demandent le retrait.

La version du décret présentée lors de cette instance comporte des évolutions avec celle divulguée en novembre renforçant encore les aspects négatifs du texte et prévoyant une mise en œuvre de l'entretien professionnel dans les écoles à compter de la rentrée 2013.

Le cœur du projet, placer l'avancement de carrière directement dans les mains du supérieur direct, reste inchangé. Jusqu'à présent, la promotion d'échelon tient compte de l'expérience professionnelle par le biais de l'ancienneté générale des services (AGS) qui est ainsi un des éléments du barème. Dans le projet, seul l'élément «appréciation de la valeur professionnelle» subsiste, renforçant ainsi le «mérite» au détriment de l'expérience professionnelle. L'ensemble des enseignants avancerait ainsi à l'ancienneté et le supérieur hiérarchique direct propose-

rait, ou pas, des réductions d'ancienneté d'échelon pour chaque enseignant. C'est bien une conception managériale de la gestion des enseignants qui guide ce projet. Et si la note disparaît, elle réapparaît dorénavant sous la forme de quatre appréciations : «mise en œuvre exceptionnelle des compétences requises», «remarquable», «satisfaisante» et «insuffisante».

Qui est le supérieur hiérarchique direct dans la tête des concepteurs de ce projet ? Si la version précédente du décret mentionnait l'inspecteur chargé de circonscription, ce projet de décret pourtant spécifique au premier degré ne fait mention que du supérieur hiérarchique direct de l'enseignant sans préciser sa fonction. Est-ce une anticipation d'une réforme du statut de la direction d'école ?

Les projections établies par le SNUipp-FSU ont montré que ce système de réduction d'ancienneté pouvait engendrer des pertes allant jusqu'à 15 000 euros au cours de la carrière en comparaison avec le système actuel des 3 rythmes. Dans sa première version, le projet de décret reprenait une répartition des réductions d'anciennetés ressemblant aux modalités

actuelles d'avancement (grand choix pour 30%, choix pour 50% et ancienneté pour 20%). Ainsi, 30% des enseignants devaient recevoir 5 mois de réduction d'ancienneté et 50% 2 mois, les 20% restants ne recevant rien. Cette répartition a disparu, les réductions d'ancienneté pourraient être réparties uniquement avec des réductions de 5 mois (soit pour 51% enseignants) ou modulés entre les 2 possibilités (81% à 2 mois et 19% à 5 mois). De plus, le décret ne garantit pas que les réductions d'ancienneté soient réparties équitablement entre tous les échelons. Il serait possible d'en concentrer l'ensemble sur certains échelons ou certaines fonctions ou missions. Des déroulements de carrière très inégaux pourraient ainsi voir le jour suivant les choix départementaux.

Après les deux journées de grève du 15 décembre et du 31 janvier, le succès de pétition en ligne qui recueille plus de 72 000 signatures, le gouvernement s'obstine contre l'avis des personnels enseignants. Le SNUipp, avec la FSU, poursuivra son action pour s'opposer à ce projet.

Jour de carence, la circulaire est parue

Le gouvernement a, malgré l'opposition unanime des organisations syndicales décidé l'instauration d'une journée de carence dans la Fonction publique. Elle s'applique rétroactivement au 1er janvier 2012 pour les agents publics, les fonctionnaires et agents non titulaires de droit public, pour les congés maladie ordinaire obtenus après cette date. Seuls les congés longue maladie et longue durée, les congés maternité stricto-sensu, les congés pour accident de service ou de travail en sont exemptés.

Cette disposition va pénaliser durement les fonctionnaires contraints à congés maladie sur prescription médicale. Ils subiront de fait, une baisse de salaire comme s'ils étaient « coupables d'être malades ». Cette nouvelle amputation de leur pouvoir d'achat viendra s'ajouter à celles, déjà sans

précédent, dues au gel de la valeur du point, à l'augmentation des cotisations pour les pensions...

Il s'agit bien d'une nouvelle dégradation du statut des fonctionnaires et d'une volonté de stigmatiser les agents de la fonction publique dont l'engagement professionnel permet de faire vivre le service public dans des conditions rendues de plus en plus difficiles, notamment par l'application de la RGPP.

Les organisations CFTC, CFDT, CGC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA considèrent qu'il lui faudrait plutôt agir sur les conditions de travail et le renforcement de la médecine de prévention dans le cadre, notamment, de la médecine du travail.

Avec ces organisations, la FSU demande le retrait de cette nouvelle disposition réglementaire.

Départs en CAPA-SH l'autre face de l'austérité

Lors du comité technique du 17 février, l'académie a revu le nombre de départs proposés en stage CAPA-SH. Alors que les besoins sont réels dans les options E, G et psychologue scolaire ou encore C, l'académie refusait tout départ en E, G et psy et proposait 2 départs en C seulement. Des bougés sont intervenus : 1 départ en C supplémentaire et 1 départ en DEPS.

Le SNUipp-FSU considère que ces avancées sont très insuffisantes et demandera à ce que les départs en E et G soient prévus lors de la CAPD du 29 mars. Même si les départs sont très hypothétiques, le SNUipp-FSU invite les personnels le souhaitant à envoyer des dossiers de départs en E et G ou à le mettre à la fin de leurs autres vœux.

Départs pour 2012-2013 :

A et B : 0 - C : uniquement 3 - D : 18 (dont 2 ou 3 en spécialité autisme) - E : 0 - F : 7 - G : 0 - Psychologue scolaire : 1

Les remplaçants ont des droits le SNUipp-FSU les réaffirme à l'académie !

L'Inspecteur d'académie poursuit son offensive contre les droits des remplaçants, sans parler des suppressions massives de postes touchant les différentes brigades, alors même que les besoins existent...

A de multiples reprises, le SNUipp-FSU a interpellé l'administration parisienne car elle ne respecte pas la réglementation concernant le cumul des ISSR (indemnités de sujétions spéciales) et différentes primes, indemnités ou bonifications auxquelles les remplaçants ont droit dans les mêmes conditions que les autres enseignants. Le SNUipp-FSU s'est donc adressé à l'IA pour réaffirmer le droit au cumul de ces compléments de salaire et lui demander que ses services versent automatiquement ces primes ou indemnités, sans que les enseignants aient besoin de faire valoir leurs droits, et rapidement pour éviter que l'enseignant remplacé ne doive rembourser de fortes sommes trop perçues.

Depuis l'an passé, l'IA a introduit une interdiction générale de cumul de temps partiel avec les fonctions de remplaçants. La circulaire rectorale « temps

partiel » de cette année réaffirme cette restriction. Considérant que c'est une discrimination inacceptable entre les personnels, le SNUipp-FSU a donc attaqué la circulaire au tribunal administratif de Paris pour obtenir son annulation.

Dans la circulaire « mouvement », l'académie a prévu la possibilité de missionner des personnels sur des remplacements à l'année entraînant la perte des indemnités. Traditionnellement, le fait de rester en poste après un remplacement nécessitait l'accord du personnel remplaçant. Le SNUipp-FSU s'oppose à cette décision et est dans l'attente de la réponse de l'Inspecteur d'académie suite à son interpellation.

Déplacement des ZIL sur des missions « hors circonscription d'affectation ». La circulaire « mouvement » indique : « Il (le ZIL) peut également, toujours en fonction des nécessités de service, être missionné en dehors de sa circonscription d'affectation. ». Le SNUipp-FSU considère qu'il s'agit d'une transformation de ces postes, s'oppose à cette disposition et est dans l'attente de la réponse de l'IA.

Carte scolaire après le CDEN

Comme lors du comité technique, l'académie n'a eu de cesse de justifier durant le CDEN le projet de carte scolaire parisienne en raison de l'enveloppe limitée de postes fixée par le ministère. Or, le projet académique doit être revu et largement corrigé ! Le SNUipp-FSU est déterminé à continuer la mobilisation avec les enseignants et les parents d'élèves après les vacances de février. Il a proposé à ses partenaires une intersyndicale et une réunion avec la FCPE pour définir les modalités de cette mobilisation, notamment vis-à-vis de la pénurie de remplaçants à Paris.

Sans même prendre en compte les suppressions inacceptables de 46 postes Rased et de 34 postes de remplaçants, il est évident que les 6 postes qui restent à l'académie pour effectuer des ouvertures de classes et revenir sur des fermetures en juin seront largement insuffisants. Il n'est pas question que les postes de Rased ou de remplaçant servent de variable d'ajustement et que de nouveaux postes soient supprimés en juin ! C'est pour cette raison que le SNUipp-FSU revendique le vote d'un collectif budgétaire pour répondre aux besoins des écoles.

Bilan de santé à l'éducation le ministre choisit un organisme privé !

La FSU a appris avec consternation que le ministre de l'Education Nationale vient de décider d'attribuer la gestion du bilan de santé professionnel pour les personnels de l'éducation nationale âgés de 50 ans, à un organisme privé au détriment de la MGEN, mutuelle professionnelle des agents, référencée par le ministère comme seul organisme complémentaire et qui a la confiance des personnels. C'est une attaque de plus contre les personnels, au travers de leur mutuelle solidaire. Cette décision politique transfère au marché une partie de la gestion de la santé des personnels et fait suite à la taxation des mutuelles, devenues une cible privilégiée, au détriment des personnels.

Par ailleurs, la grande faiblesse de la

médecine de prévention dans l'Education Nationale, conduit l'Etat à ne pas assurer ses obligations comme par exemple la visite médicale quinquennale. Malgré les promesses de Chatel, seulement une vingtaine de médecins ont été recrutés sur les 80 annoncés alors que la santé des personnels de l'éducation se dégrade comme le relève la récente enquête du Carrefour Social. A Paris, le faible nombre des médecins de prévention n'est pas acceptable et a des conséquences désastreuses sur la santé des agents. Ainsi cette année, ils ne reçoivent même plus les personnels demandant une priorité médicale au mouvement... Le SNUipp et la FSU revendiquent le recrutement massif de médecins de prévention.

Pass Education du nouveau !

Le SNUipp FSU avait interpellé l'Inspecteur d'académie au sujet des Pass Education manquants lors du CTA du 9 février. L'IA avait indiqué que le Ministère avait envoyé directement aux écoles un nombre de Pass équivalent au nombre de classes, ce qui excluait les remplaçants, les Rased, les directeurs et directrices d'écoles...

Le 17 février, le SNUipp-FSU est de nouveau intervenu auprès du Rectorat sur les Pass Education. Un nouvel envoi va être effectué pour tous les enseignants en activité (ce qui recouvre tous les personnels "oubliés" par l'envoi précédent).

Classes de découvertes

coup de rabet municipal

La Ville a engagé un plan de réduction des dépenses publiques de 24 à 25 millions d'euros dans un certain nombre de domaines sur un total de 7,9 milliards. L'enveloppe consacrée aux classes de découvertes diminue ainsi de 1,2 millions d'euros passant de 7 à 5,8 millions d'euros par an. Cette réduction budgétaire va fortement diminuer l'offre de classes de découvertes proposée aux écoles et aux élèves. Le SNUipp-FSU s'oppose à ce coup de rabet municipal de près de 20%. Il a interpellé Mme Brossel, maire adjointe chargée des affaires scolaires et de la réussite éducative.

Première justification avancée par la ville, le contexte de crise économique et un désengagement constant de l'Etat qu'elle chiffre à un milliard d'euros. Dans le champ scolaire le financement de la part Etat des classes à PAC parisiennes est également en baisse. Pour le SNUipp-FSU, sans entrer dans une appréciation de la gestion municipale de la crise économique, d'autres choix budgétaires étaient possibles sans toucher à l'enve-

loppe budgétaire consacrée aux écoles. D'autre part, le SNUipp-FSU a eu l'occasion de dénoncer le désengagement de l'Etat dans les classes à PAC (baisse d'un tiers des subventions) qui s'inscrit dans une politique plus globale de démantèlement du service public d'éducation.

Seconde justification avancée, la volonté de la ville de concentrer ses efforts en direction des enfants les plus fragiles scolairement, économiquement ou socialement. Pour l'année scolaire 2011/2012, selon la Ville, ce serait donc davantage d'écoles classées ZEP, REP ou dont la sociologie est similaire à celle des ZEP, et donc davantage d'enfants, qui ont pu bénéficier des moyens municipaux.

Or, la baisse du budget consacrée aux classes de découvertes va avoir mécaniquement pour conséquence la baisse de l'offre municipale, notamment pour l'année scolaire 2012-2013.

Pour le SNUipp-FSU, les dotations supplémentaires consacrées aux élèves d'éducation prioritaire ne doivent pas

pénaliser les élèves hors éducation prioritaire.

Enfin, la ville évoque le souhait de réfléchir et construire « une offre adaptée et pertinente en terme de projets pédagogiques. Certains projets pouvaient être «relativement coûteux, sans pour autant avoir une pertinence pédagogique avérée». Elle compte également travailler sur la durée des séjours. C'est pourquoi elle envisagerait une diversification de l'offre des classes de découvertes, « privilégiant un projet éducatif sur une durée moins longue ».

Si une réflexion de la Ville sur l'offre des projets pédagogiques qu'elle finance est tout à fait légitime, le SNUipp-FSU considère que la réduction des moyens financiers ne peut être un préalable à cette réflexion.

Opposé à cette décision municipale, le SNUipp-FSU sera reçu en audience auprès de Mme Brossel afin d'aborder cette question de manière plus approfondie et continuera d'intervenir pour qu'elle revoie sa position.

Réunion d'information syndicale

mercredi 28 mars de 9h30 à 12h30, Bourse du travail

Projection du film « Une école, des élèves »

On en demande de plus en plus aux enseignants, dans des conditions qui se dégradent fortement.

Au quotidien, le métier est devenu une véritable course d'obstacles : plus d'élèves, formation initiale et continue sabordée, Rased annihilés... Tout cela dans un contexte de gestion de plus en plus managériale des personnels. Le SNUipp-FSU n'a de cesse de se mobiliser aux côtés des enseignants pour une toute autre école, une école permettant la réussite de tous les élèves et garantissant des conditions de travail satisfaisantes pour les enseignants. Cette école nécessite un tout autre budget et une politique éducative à l'opposé de celle imposée par le gouvernement.

Le SNUipp-FSU propose aux enseignants parisiens une réunion afin de débattre sur la difficulté de plus en plus grande à gérer l'hétérogénéité des classes. Ce débat s'appuiera sur la projection du film « Une école, des élèves » réalisé par Rebecca Houzel et tourné au sein de l'Ecole des Amandiers dans le 20ème arrondissement. **Après la projection du film, un débat sera organisé en présence de Christine Passerieux du GFEN.**

La présence à cette réunion permet de décompter trois heures des animations pédagogiques.

UNE ECOLE, DES ELEVES



Un film de Rebecca Houzel

Sans tabou, ce film ouvre des fenêtres sur la réalité du métier enseignant. Pour le SNUipp-FSU, il y a là matière à de nouveaux débats...

Produit par Point du Jour et SNUipp-FSU

